

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2015 – 20 h 30**

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Noël CATHELIN –
Jocelyne DESCOLLONGES – Christophe DEGLISE - Emmanuel GINET – Melvyn GIRAULT
Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne URBIN –
Bernard VIVIER

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BURFIN □ procuration Jocelyne DESCOLLONGES

Date de convocation : 23 avril 2015

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I/ Compte-rendu Conseil Municipal 20 mars 2015

A l'unanimité, les conseillers Municipaux valident le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2015.

II/FINANCES COMMUNALES

1. Décisions modificatives

Suite aux remarques formulées par les services de la Préfecture après le contrôle des comptes administratifs 2014, le Conseil Municipal :

- Délibère pour apporter les modifications d'affectation des résultats 2014 aux différents budgets primitifs 2015.
- Adopte les décisions modificatives de virement de crédits sur les budgets 2015.

2. Equipements réseau eau potable

Monsieur le Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général Territorial, rend compte au Conseil Municipal des marchés passés pour des installations d'équipements divers sur le réseau d'eau potable, pour un coût de 64.122 € H.T.

3. Equipement entretien

Le Conseil Municipal décide

- l'achat d'un broyeur à herbes pour un coût de 7.630 € H.T.
- la révision de l'épareuse pour un coût de 1.500 € H.T

III/ AFFAIRES SCOLAIRES

1. TAP

Mr le Maire et l'Adjointe en charge des affaires scolaires rendent compte aux Conseillers Municipaux de la réunion du 30 mars 2015 à laquelle étaient invités les Maires, les Directeurs (trices) d'école, les représentants des parents, les responsables d'Enfance et Loisirs. Cette réunion avait pour objectif d'établir un premier bilan de fonctionnement de l'année pour chaque groupe scolaire et d'acter ce qui devra être entrepris pour la rentrée de septembre.

2. Equipement portillon accès à l'école

Afin de sécuriser l'enceinte scolaire, les portails seront fermés pendant les cours. Le portillon sera équipé d'une serrure électrique avec visiophone, installé dans le bureau ou la classe de la Directrice ; coût 2.500 € hors installation de la ligne.

IV/ VOIRIE – RESEAUX DIVERS

Traversée du bourg

Une réunion de cadrage pour le projet d'aménagement de la traversée du bourg aura lieu le 13 mai. Participants invités : la Municipalité, des représentants de l'Agence Départementale d'Ingénierie, du CAUE, des ABF.

1. Numérisation réseau assainissement

Le Conseil Municipal décide de mandater le Cabinet GSM pour réaliser la numérisation de notre réseau d'assainissement, pour un coût de 10.030 € H.T., subventionné en partie par le SIEA.

2. Appel à projet eau potable

Pour la bonne gestion de nos ressources en eau et dans une démarche de recherche d'économies d'eau à réaliser, s'appuyant sur la connaissance et l'état de fonctionnement du réseau, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à l'appel à projet 2015 lancé par l'Agence de l'Eau pour aider la commune à mener les actions répertoriées dans ledit projet.

3. Résorption des zones blanches (téléphone mobile)

Il est rappelé l'engagement du gouvernement à résorber les zones blanches et grises sur le territoire national d'ici la fin 2017.

4. Très haut débit

Le réseau public fibre optique Li@in, déployé par le SIEA couvre à ce jour, partiellement, le territoire communal. Testez votre éligibilité (www.reso-liain.fr)

V/ BATIMENTS COMMUNAUX

Diagnostic Hélianthe

Le chargé de mission Energie a transmis le diagnostic pour la maison du docteur et le coût estimatif des travaux, soit 80.000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de pouvoir présenter le dossier de demandes de subventions décide de prévoir les travaux de rénovation, sous réserve que l'occupation de ce bâtiment soit assurée, au moins durant les 5 années à venir, dans un cadre d'intérêt général (présence médicale).

A cet effet une concertation est à engager avec l'actuel locataire.

VI/ ENVIRONNEMENTS – FORETS – TERRAINS

1. Débordement ruisseaux

Le 30 mars dernier, après un épisode de fortes pluies, plusieurs ruisseaux ont débordé créant un risque de dommages aux biens (habitations à proximité). Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires riverains ont l'obligation de nettoyer et entretenir les abords des ruisseaux longeant leur propriété ; et en cas d'élagage de retirer les branchages tombés dans les ruisseaux.

2. Campagne démoustication

La campagne de démoustication aura lieu courant mai 2015. Prendre connaissance des recommandations au dos du présent compte-rendu.

3. Requête Tribunal Administratif

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

- La requête déposée au T.A par Monsieur Jean TRICHON demandant l'annulation de la délibération du 30 janvier 2015 relative à l'attribution d'un lot de terrains communaux (156 hectares) à une société de chasse pour une durée d'un an, renouvelable chaque année.
L'assurance de la commune a été sollicitée dans le cadre de la Protection Juridique. La défense des intérêts de la commune sera confiée au cabinet d'avocats déjà antérieurement requis par la commune.
- Le courrier du Président des forestiers privés de l'Ain. Courrier uniquement polémique auquel il ne sera pas, en l'état actuel, répondu.

VII/DIVERS

1. Fleurissement :

Les plantations seront réalisées par des conseillers municipaux et des bénévoles samedi 16 mai à 8h.

2. Gendarmerie

Les serrures des deux cellules sont à changer ; coût 350 €

3. Orientation Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mission confiée par la CCRCP au Bureau d'Etude EAU.

Mission d'accompagnement pour la réalisation :

- d'un schéma de mutualisation (avant le 31/12/2015)
- d'une étude comparative d'intégration communale (quels enjeux et impacts d'un rapprochement avec un autre EPCI – CC Plaine de l'Ain et CC Pays des Couleurs-).

Une première présentation par le Bureau d'Etude EAU a été faite le 23 avril à Serrières.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'un courrier émanant du Conseil Communautaire a été transmis au Préfet pour demander qu'il soit dérogé à l'application du seuil minimum de 20.000 habitants pour la constitution d'une Communauté de Communes ; ceci pour permettre à notre CCRCP, avec 5500 habitants et ses 11 communes dont 6 de montagne, de continuer son « existence » dans la configuration actuelle.

4. Accessibilité

Dans la réflexion de mise en accessibilité des locaux recevant du public, il conviendra d'inclure les bureaux de la gendarmerie.

5. Ruisseau de la Gorge (Ruisseau du Creux du Nant)

L'étude diagnostic hydromorphologique et écologique du ruisseau pour le compte du Syndicat du Haut Rhône est prévue pour les 27, 28 et 29 mai 2015.

6. Remerciements

- M. RIOU remercie la commune pour la subvention accordée à l'association Forestiers du Monde.
- M. et Mme ROULET remercient les élus, l'employé communal, et toutes les personnes qui sont intervenues lors du débordement du ruisseau.
- Mme C. CARREL remercie la commune pour la distribution d'un exemplaire du Progrès contenant l'encart publicitaire mettant en valeur notre village.
- Adressés par le Conseil Municipal à l'Office de Tourisme de notre territoire, à ses dirigeants et aux nombreux bénévoles, pour l'animation, très réussie, de notre commune à l'occasion de la Foire de printemps.

Compte rendu corédigé par la secrétaire de séance et le Maire

OUVERTURE DECHETTERIE

Lundi / Mercredi / Vendredi de 14h à 17h30

Samedi de 8h à 12h

du 1^{er} juin au 31 août : samedi après-midi de 14h à 17h30

La démoustication : l'affaire de chacun

Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire.

Cette mission de service public, financée par votre commune et le Conseil départemental, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur piquûre, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau. Tout récipient contenant de l'eau, même propre, peut permettre le développement des larves. C'est donc à ce stade que la lutte est la plus efficace car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées autour des habitations. L'implication et la vigilance de chacun sont donc nécessaires. **En supprimant ces points d'eau autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement larvaire et donc la prolifération des moustiques.**

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

- enlever tous les objets dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de recueils d'eau,
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille...),
- couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur notre site internet : www.eid-rhonealpes.com

Des *préventeurs moustiques* détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 73310 Chindrieux, au 04 79 54 21 58.

version électronique disponible à l'adresse suivante :
<http://www.eid-rhonealpes.com/telechargement.htm>